

MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION

**ADDITIF N°\_003 /A/HYDRO-MEKIN/DG/DAF/DT**

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AOIO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2025 DU  
11 août 2025 POUR LE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE GENERALE DES GROUPES  
TURBINES ALTERNATEURS ET DES TRANSFORMATEURS ELEVATEURS 6,3/110KV ET ABAISSEURS 110/30KV EN SERVICE DANS  
L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEKIN.

L'additif suivant est apporté au Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus mentionné.

**A LIEU DE :**

**Pièce n°01 : Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AOIO)- Version française**

**10. Recevabilité des offres.**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, le récépissé émis par la Caisse de Dépôt et Consignation de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant égal à : **5 823 323 FCFA (cinq millions huit cent vingt-trois mille trois cent vingt-trois francs CFA)** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Les cautions émises par un établissement bancaire étranger pourront être acceptées sous réserve qu'il ait désigné formellement un correspondant local agréé par le Ministre des Finances, assortie de la preuve d'acceptation de cette désignation par l'organisme concerné.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative du lieu de résidence du soumissionnaire, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés dans deux enveloppes fermées et scellées dont :

- **L'enveloppe A** contenant les pièces administratives (Volume 1) et l'offre technique (Volume 2) ;
- **L'enveloppe B** contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement les références de l'Avis d'Appel d'Offres. Aucune mention du soumissionnaire ne devra figurer sur les enveloppes externes.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

**Pièce n°01 : Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AOIO)- Version anglaise**

**10. Admissibility of Bids**

Each bidder must attach to its administrative documents the receipt issued by the Deposits and Consignment Fund (CDEC) of the bid bond established by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance and listed in document 11 of the DAO for an amount equal to: **5,823,323 FCFA (five million eight hundred and twenty-three thousand three hundred and twenty-three CFA francs)** with a validity period of one hundred and twenty (120) days from the date of opening of the bids. **On pain of rejection**, all other required administrative documents must be submitted either in **originals or certified true copies**, duly authenticated by the issuing

service or by an administrative authority of the bidder's place of residence, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. These documents must be dated **within the last three (03) months** or issued **after the date of publication of this invitation to tender**.

Any bid **not compliant** with the requirements of this notice and the Tender Dossier shall be declared **inadmissible**.

The bid documents shall be structured into three (03) volumes, and placed into two (02) sealed and secured envelopes, as follows:

- **Envelope A**, containing:
  - **Volume 1:** Administrative documents
  - **Volume 2:** Technical offer
- **Envelope B**, containing:
  - **Volume 3:** Financial offer

The two envelopes shall be enclosed in a **single outer envelope**, securely sealed and bearing only the references of the Invitation to Tender.

All documents in each offer must be **numbered in accordance with the order** set forth in the Tender Dossier and **separated using color-coded dividers**.

Any bid that is **incomplete or incorrectly presented**, as per the requirements of the Tender Dossier, shall be declared **inadmissible**.

#### Pièce n°03 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO):

#### **ARTICLE 8: CAUTION DE SOUMISSION**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, le récépissé émis par la Caisse de Dépôt et Consignation de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant égal à : **5 823 323 FCFA (cinq millions huit cent vingt-trois mille trois cent vingt-trois francs CFA)** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

#### **LIRE :**

#### Pièce n°01 : Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AOIO)- Version française

#### **10. Recevabilité des offres.**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, le récépissé émis par la Caisse de Dépôt et Consignation de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant égal à : **1 000 000 FCFA (un million francs CFA)** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Les cautions émises par un établissement bancaire étranger pourront être acceptées sous réserve qu'il ait désigné formellement un correspondant local agréé par le Ministre des Finances, assortie de la preuve d'acceptation de cette désignation par l'organisme concerné.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative du lieu de résidence du soumissionnaire, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés dans deux enveloppes fermées et scellées dont :

- **L'enveloppe A** contenant les pièces administratives (Volume 1) et l'offre technique (Volume 2) ;
- **L'enveloppe B** contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement les références de l'Avis d'Appel d'Offres. Aucune mention du soumissionnaire ne devra figurer sur les enveloppes externes.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

#### Pièce n°01 : Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AOIO)- Version anglaise

##### **11. Admissibility of Bids**

Each bidder must attach to its administrative documents the receipt issued by the Deposits and Consignment Fund (CDEC) of the bid bond established by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance and listed in document 11 of the DAO for an amount equal to: **1 000 000 FCFA (one million CFA francs)** with a validity period of one hundred and twenty (120) days from the date of opening of the bids.

**On pain of rejection**, all other required administrative documents must be submitted either in **originals or certified true copies**, duly authenticated by the issuing service or by an administrative authority of the bidder's place of residence, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. These documents must be dated **within the last three (03) months** or issued **after the date of publication of this invitation to tender**.

Any bid **not compliant** with the requirements of this notice and the Tender Dossier shall be declared **inadmissible**.

The bid documents shall be structured into three (03) volumes, and placed into two (02) sealed and secured envelopes, as follows:

- **Envelope A**, containing:
  - **Volume 1**: Administrative documents
  - **Volume 2**: Technical offer
- **Envelope B**, containing:
  - **Volume 3**: Financial offer

The two envelopes shall be enclosed in **a single outer envelope**, securely sealed and bearing only the references of the Invitation to Tender.

All documents in each offer must be **numbered in accordance with the order** set forth in the Tender Dossier and **separated using color-coded dividers**.

Any bid that is **incomplete or incorrectly presented**, as per the requirements of the Tender Dossier, shall be declared **inadmissible**.

#### Pièce n°03 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO):

##### **ARTICLE 8: CAUTION DE SOUMISSION**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, le récépissé émis par la Caisse de Dépôt et Consignation de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant égal à : **1 000 000 FCFA (un million francs CFA)** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Le reste sans changement.

Fait à Yaoundé le 16 Sept 2025

Le Directeur Général d'HYDRO-MEKIN  
Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- CIPM/HYDRO-MEKIN
- DG/ARMP
- PCA/HYDRO-MEKIN
- Archives/chrono



*Frédéric Biya Motto*